

Lexique du « parfait » petit urbaniste et environnementaliste :

ABF : Architecte des Bâtiments de France

AC : Assainissement Collectif

AEP : Alimentation en Eau Potable

ANC : Assainissement Non Collectif – géré par le SPANC

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

APTV : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

AT : Autorisation de Travaux – dossier ERP

AVAP : Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

CES : Coefficient d'Emprise au Sol (ex : si un CES est de 0,3 pour une parcelle de 1000 m², l'emprise de la construction sera de 300 m²) – notion supprimée dans le PLU

CLPA : Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches

COS : Coefficient d'Occupation des Sols (ex : si un COS est de 0,3 pour une parcelle de 1000 m², la construction ne sera que de 300 m²) – notion supprimée dans le PLU

COFIL : Comité de Pilotage

CoRAI : Communauté de Commune de la Région d'Albertville

CU : Code de l'Urbanisme

CU : Certificat d'Urbanisme

DAME : Demande d'Autorisation de Mise en Exploitation – pour les remontées mécaniques

DAET : Demande d'Autorisation d'Exécuter des Travaux – pour les remontées mécaniques

DDT : Direction Départementale des Territoires (ancienne DDE)

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner – formulaire pour la préemption

DICT : Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux – demande traitée par les services techniques afin de connaître les réseaux

DP : Déclaration Préalable

DPU : Droit de Préemption Urbain – permet à la Commune d'être prioritaire pour préempter

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EBC : Espaces Boisés Classés

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ER : Emplacement Réservé

ERP : Etablissement Recevant du Public

GES : Gaz à Effet de Serre

INAO : Institut National de l'Origine et de la qualité

Loi ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

Loi SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

Loi UH : Loi Urbanisme et Habitat

MIHT : Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise – basée à Séez

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation (un des volets du PLU qui cible des secteurs spécifiques de la station)

OM : Ordures Ménagères

OREGES : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre

ORIL : Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs

PA : Permis d'Aménager

PADD : Projets d'Aménagement et de Développement Durable (un des volets règlementaires du PLU)

PAZ : Plan d'Aménagement de Zone (anciennement règlement de ZAC)

PC : Permis de Construire

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

PIDA : Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches

POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPRI : Plan de Prévention des Risques d’Inondation

PPRNP : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisible (document réalisé par les Services de l’Etat)

RD : Route Départementale – à Val d’Isère RD 902

RM : Remontées Mécaniques

RN : Réserve Naturelle

RTE : Réseau de Transport Electrique

SAFER : Sociétés d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale – réalisé par l’APTV

SDAGE : Schémas Directeurs d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SHOB : Surface Hors Œuvre Brute (toutes les surfaces même les parkings, les surface sous 1,80 m) – notion supprimée et remplacée par la SP

SHON : Surface Hors Œuvre Nette (surface habitable) – notion supprimée et remplacée par la SP

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMITOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

SMIX : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SP : Surface de Plancher

SPANC : Service Public d’Assainissement Non Collectif

SPT : Surface de Plancher Touristique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

STECAL : Secteurs de Taille et de Capacité d’Accueil Limitées – correspond aux restaurants d’altitude

STEP : Station d’Epuraton

TA : Taxe d’Aménagement qui peut être Communale ou Départementale

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

TN : Terrain Naturel

UFL : Unité Fourragère Laitière

UTN : Unité Touristique Nouvelle (sont soumises à autorisation du préfet coordonnateur de massif, après avis de la commission spécialisée du comité de massif, les unités touristiques nouvelles ayant pour objet :

1° La création, l'extension ou le remplacement de remontées mécaniques, lorsque ces travaux ont pour effet :

a) La création d'un nouveau domaine skiable alpin ;

b) L'augmentation de la superficie totale d'un domaine skiable alpin existant, dès lors que cette augmentation est supérieure ou égale à 100 hectares ;

2° Des opérations de construction ou d'extension d'hébergements et d'équipements touristiques d'une surface de plancher totale supérieure à 12 000 mètres carrés, à l'exclusion des logements à destination des personnels saisonniers ou permanents des équipements et hébergements touristiques ;

3° Lorsqu'ils sont soumis à évaluation environnementale en application de l'[article L. 122-1 du code de l'environnement](#) :

a) L'aménagement, la création et l'extension de terrains de golf ;

b) L'aménagement de terrains de camping ;

c) L'aménagement de terrains pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés ;

d) Les travaux d'aménagement de pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins, situés en site vierge au sens du tableau [annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement](#) d'une superficie supérieure à 4 hectares.) –

Légifrance

UVETD : Unité de Valorisation Energétique et Traitement des Déchets

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de Conservation

Règlement du PLU :

Ua : habitat ancien

Ub : centre station, secteur à forte densité

Uc : secteur à densité moyenne

Ud : habitat sous forme de chalets ou de petits collectifs

Ue : secteur artisanal

Uep : secteur pour équipements d'intérêt général

h : terrains à vocation hôtelière

AU : zone d'urbanisation future

A : secteur agricole

Ap : intérêt paysager

Aa : pour les bâtiments agricoles et leurs logements

Ab :

As : domaine skiable nordique

N : zone naturelle et forestière

Na : zone de protection à long terme

- Ne** : secteur de l'entrée de ville permettant la reconversion des bâtiments
- Nl** : secteur d'activités de loisirs hors ski
- Np** : secteur de parking
- Ns** : domaine skiable
 - Nsl** : domaine skiable avec équipements hors ski
 - Nsl1** : préservation des vues sur Solaise et Bellevarde
- Nr** : restaurant d'altitude
 - Nrh** : Tête de Solaise
 - Nrhi** : Col de l'Iseran

Contenu du PLU (article L151-2 du Code de l'Urbanisme) :

Rapport de Présentation

PADD

OAP

Règlement

Annexes